

A BONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 12 AVRIL 1902

INSTRUCTION MINISTERIELLE

— SUR LA —

Sécularisation des religieux

La *Croix*, de Paris, publie, dans son numéro du 21 mars, l'incroyable document suivant que M. Monis, garde des sceaux (ministre de la justice) a communiqué naguère à ses procureurs généraux.

La sécularisation est la situation d'un congréganiste qui, ayant cessé d'appartenir à une Congrégation et d'y vivre sous la règle, passe dans le cadre du clergé séculier, pour n'obéir désormais qu'à l'autorité de l'Ordinaire.

L'ancien congréganiste ne peut être considéré comme sécularisé qu'autant qu'il est pourvu d'un emploi ecclésiastique prévu par les lois et règlements.

Les emplois ecclésiastiques légalement reconnus sont les suivants : vicaire général, curé, desservant, chanoine (articles 21, 27, 31 et 35 des Organiques), vicaire et prêtre habitué (articles 30 et 38 du décret du 30 décembre 1809), chapelain (article 9 du décret du 30 septembre 1807).

A l'appui de sa prétention de sécularisation, l'ancien congréganiste ne peut invoquer que la collation à son profit de l'un de ces emplois.

Il y aura toujours lieu de vérifier si l'obtention de cet emploi a été régulière et notamment si le poste confié à l'ancien congréganiste existait régulièrement au moment où il en a été disposé en sa faveur, et si cet emploi a été créé en conformité des lois précitées.

Il ne saurait être permis de donner des lettres de sécularisation qui ne correspondraient pas réellement à un emploi ayant son existence réglementaire avant l'attribution qui en est faite. En aucun cas, le nombre des sécularisés ne peut dépasser celui des emplois.

Dans quel diocèse l'ancien congréganiste peut-il être sécularisé ? Aux termes de l'article 2 du décret du 3 messidor an XII, les congréganistes dont l'agrégation ou association a été dissoute se retireront dans leur diocèse d'origine, c'est-à-dire celui dans lequel ils ont été ordonnés prêtres. Ils ne peuvent donc être sécularisés que dans ce seul diocèse.

Les évêques, par application de l'article 34 des Organiques, peuvent soit à titre temporaire, par lettres démissives, soit à titre définitif, par des lettres d'excorporation, autoriser un prêtre de leur diocèse à aller desservir dans un autre.

Pour qu'il y ait dans ce cas sécula-

risation, il faudrait que le prêtre ayant ainsi obtenu son exeat fût pourvu dans son nouveau diocèse d'un emploi régulièrement créé.

Mais il n'y a pas à insister sur ce point pour ce qui nous occupe, car les anciens congréganistes dont l'association a été dissoute ne sauraient bénéficier d'une pareille mesure. L'article 2 du décret de messidor an XII leur prescrit de se retirer, sous le plus bref délai, dans leur diocèse pour y vivre conformément aux lois et sous la juridiction de l'Ordinaire.

Les permissions de l'évêque ne peuvent autoriser le congréganiste dont l'association est dissoute à éluder les prescriptions impératives de la loi.

Si le congréganiste est de nationalité étrangère, sa sécularisation n'est possible qu'avec l'agrément du gouvernement (article 32 des Organiques.)

S'il est Français, il lui faut justifier qu'avant d'être pourvu de l'emploi d'où résulterait sa sécularisation, il avait cessé d'appartenir à une Congrégation frappée par la loi.

Comment fera-t-il cette preuve ? Il faut envisager ici deux hypothèses. Supposons que la Congrégation se soit dissoute, il suffira au congréganiste de l'établir et de le prouver pour justifier son droit à être sécularisé.

Remarquons qu'il s'agit ici d'une sécularisation effective et complète de la congrégation. Le fait de vivre en ordre moins compact, même de renoncer à la vie commune, ne saurait équivaloir à la disparition totale de la Congrégation illicite, alors surtout que les congréganistes resteraient unis dans les œuvres communes et continueraient, quoique éloignés les uns des autres, à vivre sous l'empire des règles de leur institut.

Comme nous l'avons déjà dit, le changement de quelques modalités de la vie intérieure ou extérieure de la Congrégation n'a pas pour effet de la faire disparaître et serait insuffisant pour la travestir.

Un congréganiste appartenant à un Ordre qui se trouverait dans la situation que nous venons de décrire, devrait, pour justifier de sa sécularisation, prouver sa rupture, sa séparation d'avec sa Congrégation.

Si cette congrégation est exclusivement française, si elle a son siège en France, si elle est placée sous l'autorité de l'évêque de ce siège, le congréganiste pourra prouver sa sortie de la Congrégation en produisant des lettres régulières de l'évêque ayant juridiction sur elle, antérieures, dans tous les cas, à la demande de sécularisation.

Si la Congrégation à laquelle a appartenu le congréganiste qui veut être sécularisé a son siège hors de France, deux cas sont à envisager : ou bien elle a été totalement et effective-

ment dissoute là où existe son siège social ; alors, cette preuve faite, la sécularisation sera désormais possible ; ou bien les succursales et établissements de France ont seuls, en apparence, cessé d'exister ; en ce cas, le congréganiste qui sollicite la sécularisation ne pourra invoquer des décisions de Congrégations romaines pour établir qu'il a été relevé des vœux qui le rattachent à la Congrégation persistante.

En effet les décisions des Congrégations romaines n'ont aucune valeur en France. Cela résulte d'une jurisprudence constante du Conseil d'Etat (11 décembre 1879, abus contre l'évêque de Grenoble ; 26 avril 1883, abus contre l'Archevêque d'Albi.)

L'autorité et la jurisprudence des Congrégations qui se tiennent à Rome n'ont été reconnues en France à aucune époque et sous aucun régime.

Si le congréganiste invoquait des décisions du Pape lui-même, elles ne sauraient avoir de valeur qu'autant que leur réception, publication, et mise en exécution auraient été autorisées par le gouvernement.

Cela résulte de l'article 1er du décret de germinal, an X.

Il est d'autant plus nécessaire de se montrer vigilant pour l'examen de la preuve incombant au congréganiste qu'il a rompu avec son Ordre, que l'histoire, celle d'autrefois et celle d'hier, montre au moins pour certaines Congrégations, que cette rupture est une impossibilité morale.

L'arrêt du Parlement du 6 août 1762 prononça la dissolution des Jésuites.

Loin de demander leur sécularisation, ils quittèrent la France en protestant par une lettre au roi qu'ils ne pouvaient manquer au serment qui les liait à l'Ordre des Jésuites.

En 1847, nouvelle dispersion. Pas plus alors que plus tard en 1880, les Jésuites n'émirent la prétention d'entrer dans les rangs du clergé paroissial.

Enfin, au lendemain du jour où la loi devint exécutoire, dans une lettre rendue publique (2 octobre 1901), les Jésuites ont expliqué, par l'organe des quatre provinciaux de leur Ordre, qu'ils n'avaient pas sollicité l'autorisation parce que leurs Constitutions ne leur permettaient pas de se soumettre à l'Ordinaire.

Il n'est donc pas excessif de demander au congréganiste qui se prévaut en justice d'une prétendue sécularisation la preuve formelle et légale de sa séparation antérieure d'avec son Ordre.

Il me semble que certains congréganistes tenteront, pour se mettre à l'abri des poursuites, d'invoquer le titre de prédicateur agréé par les paroisses ou par les évêques.

Il suffit de faire remarquer, sans qu'il soit besoin d'insister, que cette

situation n'est pas l'équivalent d'un emploi séculier, sans lequel il n'y a pas de sécularisation.

Un évêque peut agréer comme prédicateur un prêtre séculier, mais le fait de cet agrément ne transforme pas un congréganiste en prêtre séculier.

NOTE DE LA RÉDACTION : — Il est difficile de concevoir un document officiel plus perfide, plus hypocrite et plus odieux que cette instruction de M. Monis.

Tout en prétendant admettre la possibilité théorique de la sécularisation des religieux, le gouvernement pose, à cette sécularisation, des conditions qui, dans la pratique, la rendent impossible.

Non seulement le religieux doit quitter son ordre ou sa congrégation ; il doit aussi quitter sa patrie, s'il ne veut pas mourir de faim.

Pour le gouvernement sectaire qui tyrannise la France, le péché des vœux religieux, est un péché sans rémission. Celui qui a commis ce péché, quoi qu'il fasse ensuite, ne peut plus acquérir le droit de vivre sur le sol français.

En effet, d'après M. Monis, le prêtre qui a fait partie d'une congrégation ou d'un ordre religieux ne peut être reconnu comme prêtre séculier qu'autant qu'il est pourvu d'un emploi ecclésiastique. Et comme les emplois ecclésiastiques reconnus par le gouvernement sont déjà tous remplis, que peuvent faire les anciens religieux dispersés, si ce n'est de s'expatrier ? Car M. Monis refuse aux évêques la faculté de créer de nouveaux emplois à l'intention des anciens religieux qui veulent se mettre sous leur juridiction.

Plus que cela, le garde des sceaux refuse aux évêques le pouvoir " de donner des lettres de sécularisation qui ne correspondraient pas réellement à un emploi ayant son existence réglementaire avant l'attribution qui en est faite. En aucun cas, le nombre des sécularisés ne peut dépasser celui des emplois. "

En d'autres termes, le gouvernement commence par déclarer les congrégations dissoutes ; mais si les congréganistes veulent se conformer à la loi, s'ils se dispersent, s'ils demandent à Rome leurs lettres de sécularisation, s'ils sollicitent des évêques leur incorporation dans le clergé séculier ; le gouvernement déclare ne rien reconnaître de tout cela. Pour lui, le religieux reste religieux, c'est-à-dire un supprimé, un paria, à moins qu'il ne puisse trouver un emploi diocésain déjà existant, — c'est-à-dire déjà rempli.

En face de cette attitude incroyablement sectaire du gouvernement français, on se demande si tous les religieux n'auraient pas mieux fait d'imiter l'exemple des Petites Sœurs Assomptionnistes qui ont, tout simplement, ignoré la loi odieuse du 1er juillet 1902, déclarée par Léon XIII contraire au

droit naturel, par conséquent nulle devant la conscience.

Ici, au Canada, nous comprenons difficilement qu'un gouvernement intervienne ainsi dans les choses les plus intimes de la conscience individuelle et de l'organisation de l'Eglise; qu'il écrase ainsi la liberté du bien, tout en laissant au mal, sous toutes les formes, la licence la plus effrénée. C'est un vrai mystère pour nous.

Mais ce qui est un mystère encore plus insondable, c'est qu'il se soit trouvé un prêtre français, de passage parmi nous, qui ait eu le triste courage de défendre cette loi du 1er juillet 1901, en nous la représentant comme une législation tout à fait ordinaire, très acceptable, et acceptée par la masse des catholiques de France, y compris les religieux eux-mêmes.

Si la manière d'agir du gouvernement sectaire qui sévit en France, selon l'heureuse expression de François Coppée, excite l'indignation de tous les vrais catholiques du Canada, les paroles de ce prêtre français ont créé un véritable scandale parmi nous.

Et nous employons ici le mot *scandale* dans son sens le plus strict : *occasion de chute*. En effet, les paroles en question sont de nature à faire prendre, à ceux des nôtres qui ne réfléchissent point, le mal le plus odieux, sinon pour le bien, du moins pour une chose tout à fait excusable, et même indifférente.

CRI D'ALARME

Ni Impérialisme, ni Annexion

V

Tous les gens sérieux, ceux qui connaissent l'histoire des Etats-Unis et l'orientation de leur politique, qui ont suivi avec attention la politique canadienne des trois dernières années, qui en ont dégagé les points saillants, y ont réfléchi, les ont étudiés, analysés et mis en regard de la conduite de M. Chamberlain, ceux-là doivent admettre que nous sommes menacés, à brève échéance, de l'Impérialisme et de l'Annexion.

Personne ne niera que le programme de M. Chamberlain et de ses amis ne tende vers l'Impérialisme. Personne, non plus, ne niera au secrétaire des colonies cette volonté de fer, cette énergie indomptable, cette tenacité de boule dogue, cette détermination inébranlable d'arriver au but qui font sa grande influence sur le peuple anglais et lui valent cette incontestable supériorité sur ses collègues du cabinet britannique. Etant donnés les succès que M. Chamberlain a déjà obtenus, il est permis de penser que ses projets se réaliseront intégralement. Or, il veut l'Impérialisme—non pas la Fédération Impériale, ce qui est bien différent—; il a pris ses mesures pour nous faire accepter ce nouveau régime et nous serions des insensés de ne pas nous croire menacés.

D'autre part, comme nous l'avons démontré dans nos articles précédents, les Etats-Unis ne permettront pas à l'Angleterre de faire du Canada une

puissance militaire, prenant part à toutes les guerres de l'Empire et exposée à se voir attaquée et même partagée par les nations européennes avec lesquelles la Grande Bretagne serait en conflit.

Telle est, nous ne saurions trop le répéter, la situation que la politique de M. Chamberlain est en voie de nous créer.

—o—

Nous connaissons assez notre race pour dire, en son nom, que nous ne voulons ni de l'Impérialisme, ni de l'Annexion. Nous ne désirons rien autre chose que ce que nous avons droit d'avoir, ce qui nous est garanti par les traités et l'Acte de la Confédération et que nous avons avant 1890.

Jusqu'à cette époque, nous vivions heureux sur les bords du Saint-Laurent, régis par une constitution qui n'est pas parfaite — rien de ce qui est purement humain n'est parfait—mais rendant à peu près justice à tous, à l'ombre du drapeau britannique que nous respections, jouissant, sinon théoriquement du moins pratiquement, de l'autonomie complète, en bonne intelligence avec nos concitoyens anglais, notre langue reconnue, notre religion libre, faisant nous-mêmes nos lois et disposant nous-mêmes de notre budget. Nous vivions heureux, multipliant nos institutions religieuses et d'éducation, développant nos ressources, agrandissant notre influence, libres, indépendants, satisfaits.

Aussi nul n'était plus loyal que le Canadien-français; loyal par devoir, par conviction et par intérêt. Nul moins que lui ne désirait l'union avec la République voisine.

Depuis douze ans nous avons eu souvent à nous plaindre de nos concitoyens anglais, qui nous ont privés de quelques-uns de nos droits et fait bien des injustices. Néanmoins, nous avons l'espérance de conserver ce qui nous reste; et ce qui nous reste vaut infiniment mieux que ce qui nous attend avec l'un ou l'autre des régimes en perspective.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que nous ayons vu avec inquiétude, même avec crainte, ce commencement d'évolution vers l'Impérialisme qui, s'il nous était imposé, viendrait bouleverser notre existence politique, nous enlèverait notre autonomie, nous mettrait à la merci du fanatisme *jingo* et finirait par nous amener l'Annexion avec laquelle nous avons si peu à gagner et tant à perdre.

Nous voulons rester ce que nous sommes pour garder ce que nous avons.

Ni Impérialisme, ni Annexion.

—o—

Le *statu quo* est-il possible encore? Nous répondons sans hésiter: Oui. Et avant d'aller plus loin lisons ce que l'hon. M. Nantel écrit dans la *Nation*:

« Cette correspondance (entre Londres et Ottawa) donne le dernier coup de grâce à l'impérialisme sous toutes ses formes et si les représentants du Canada tiennent fermement à la décision de sir Wilfrid, on peut s'écrier d'ores et déjà: morte la bête de l'impérialisme nouveau, à la Chamberlain, dissipée l'ombre menaçante, évanouie l'œuvre de conspiration ourdie audacieusement contre l'autonomie politique du Canada. »

Toute la question est là; non pas comme l'écrit l'honorable M. Nantel,

si les représentants du Canada tiennent fermement à la décision de sir Wilfrid, mais si sir Wilfrid lui-même s'en tient fermement à cette décision.

Le *statu quo* sera ou ne sera pas maintenu selon que sir Wilfrid en décidera. Nous aurons ou nous n'aurons pas l'Impérialisme selon que sir Wilfrid tiendra ou ne tiendra pas ferme à sa réponse à M. Chamberlain. Le premier ministre refusant de discuter les propositions du secrétaire des colonies, c'est la mort de l'Impérialisme. Sir Wilfrid cédant, c'est le commencement de nos malheurs, car nous aurons l'Impérialisme ou l'Annexion, ou plus probablement les deux successivement.

—o—

Nous espérons donc que le premier ministre tiendra bon, qu'il résistera aux instances, aux prières, aux menaces, à la pression qui sera inévitablement exercée sur lui avant son départ et surtout durant son séjour à Londres; nous espérons qu'il ne se laissera pas circonvenir et qu'il s'en tiendra à la virile réponse qu'il a fait transmettre à M. Chamberlain. Nous le conjurons au nom des intérêts de notre race et du Canada tout entier; au nom des intérêts bien entendus de nos concitoyens anglais qui ne sauraient rester indéfiniment sous l'influence du *jingoïsme* insensé qui s'est emparé d'eux et ne pas revenir bientôt à la raison et au grand sens pratique qui les caractérisent; au nom des intérêts de l'Empire britannique, qui ne saurait être plus prospère qu'en laissant à ses grandes colonies leur autonomie complète, laquelle est et restera la seule base solide du patriotisme véritable, de la loyauté sincère de leurs habitants.

Nous savons fort bien que cette résistance de sir Wilfrid aux projets de M. Chamberlain peut amener son renvoi comme chef du gouvernement. Mais ce renvoi d'office créerait, à notre avis, une commotion politique telle, qu'elle serait peut-être suffisante pour ouvrir les yeux de la partie saine de la population anglo canadienne, la faire revenir à son bon sens naturel, l'unir à la population française et conjurer le danger qui nous menace.

Notre salut, le salut de notre pays, est entre les mains de sir Wilfrid: s'il maintient sa position nous sommes sauvés, et tout l'honneur de cette grande, noble et patriotique action lui reviendra. S'il cède, nous nous précipitons vers notre perte; il en portera seul toute la responsabilité.

JÉRÔME AUBRY.

Le Drame de la Passion

La *Semaine religieuse*, de Montréal, en date du 7 avril, nous apporte une communication officielle que vient de faire Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal au clergé et aux fidèles de son diocèse, touchant le drame de la *Passion* qu'on vient de jouer, non seulement à Montréal, mais aussi à Québec. En voici les principaux passages. Cette communication a été un véritable soulagement pour un grand nombre, et nous osons en remercier publiquement Sa Grandeur, au nom des lecteurs de la *Vérité*.

Depuis plusieurs semaines, un drame d'une nature spéciale se joue au théâtre du Monument-National. La trame

évangélique du divin mystère de la Passion, et des principaux événements qui l'ont précédé ou suivi, a été arrangée pour la scène et représentée par des acteurs de profession.

Le peuple, alléché par la nouveauté du spectacle et naturellement avide d'émotions en rapport avec ses sentiments religieux, est allé en foule à ces représentations. Entraînés par la vogue et s'autorisant sans doute du caractère de la pièce, des prêtres, des religieux et des religieuses ont voulu voir ce drame et le juger par eux-mêmes.

Il n'entre pas dans nos intentions d'apprécier ici, ni au point de vue strictement théologique, ni au point de vue littéraire ou scénique, la représentation du mystère de la Passion, telle qu'elle a été donnée au Monument-National.

Mais nous tenons à déclarer que cette initiative a été prise sans aucune participation ni autorisation quelconque de notre part. Tout a été fait indépendamment de notre volonté, composition du drame, mise en scène, assistance des fidèles, et surtout des membres du clergé et des communautés religieuses. Rien n'a été soumis préalablement à notre jugement ou à notre approbation.

Quand nous avons mandés les organisateurs de la représentation auprès de nous, des engagements onéreaux les liaient pour un temps déterminé, l'élan était donné. Par prudence et par charité, nous avons dû tolérer momentanément ce qu'il était difficile d'empêcher.

Entre-temps, notre vigilance restait en éveil. Des faits nombreux venaient nous confirmer dans la conviction, où nous étions déjà, que les mystères de la religion ne peuvent être transportés sur la scène sans de graves inconvénients.

Nous reconnaissons volontiers les bonnes intentions qui ont présidé à l'organisation de ce drame de *La Passion*. Après tant d'autres dont nous parlions dans une de nos dernières lettres pastorales, les directeurs de la pièce rêvaient de moraliser le théâtre.

Rêve futile! rêve irréalisable! avons-nous dit, comme pasteur des âmes, comme gardien de la morale et de l'intégrité de la foi. On a voulu quand même tenté l'expérience encore une fois. La tentative a échoué: nous n'hésitons pas à l'affirmer, malgré les heureuses impressions que pensent avoir remportées certains spectateurs.

Au reste, cela devait être, cela sera toujours.

Il est particulièrement regrettable qu'un des mystères les plus augustes de notre religion ait servi à cette démonstration.

Le Fils de Dieu, la Mère de Dieu sur ces tréteaux profanes, où paraissent hier, où paraîtront demain, des personnages de comédie, de vaudeville et de ballet; le Christ et Marie joués par des actrices et des acteurs obligés par profession, habitués par métier à tenir le langage des passions humaines, formés à traduire sur leur figure et dans leurs gestes toutes sortes d'émotions mondaines; toute conscience droite et éclairée, toute conscience réfléchie et sérieuse devait nécessairement souffrir au spectacle de pareilles inconvenances.

En fait, l'expression de cette souffrance

france, que comprendront les âmes élevées, nous a été confié par un grand nombre de spectateurs. Leur récit nous a profondément affligé.

Mais il y a plus, on a remarqué dans l'auditoire, chez plusieurs, une curiosité déplacée, des réflexions inconvenantes, des allusions en quelque sorte sacrilèges, que suggéraient le mauvais fond des cœurs, ou la hantise inévitable de certains souvenirs, trop naturellement évoqués dans ces atmosphères de plaisirs et d'amusements frivoles.

Des hommes d'un jugement sûr sont même sortis de ces représentations, cruellement blessés dans leurs sentiments religieux et tout à fait scandalisés.

A leurs yeux, la grandeur de nos mystères et la divinité des scènes évangéliques se trouvaient là indignement rabaisées au niveau des spectacles mondains.

Ce n'était pas ce que voulaient les personnes qui ont monté le drame de *La Passion*. Ces résultats cependant se sont produits.

Il est à espérer, maintenant que leurs contrats sont expirés, qu'elles ne soumettront plus le sentiment religieux de la population à une si pénible épreuve, à de semblables occasions d'affaiblissement et de perversion.

Notre conscience nous fait un devoir, dans tous les cas, de prohiber ces sortes de représentations dans toute l'étendue du diocèse. L'interdiction que nous portons est absolue.

Elle n'admet pas d'exception, et s'étend à toutes les catégories de fidèles, comme aux directeurs de théâtre et aux acteurs.

Petites notes sur l'impérialisme

L'article du *Chronicle*, de Québec, intitulé *The Anti-Imperialism of La Vérité*, numéro du 4 du courant, peut se résumer en quelques mots. Suivant notre confrère, nous plaçons la cause de l'Annexion, nous proposons à nos compatriotes un projet acceptable d'union avec les Etats-Unis, les Canadiens français anti-impérialistes se battent contre l'Angleterre jusqu'à la mort plutôt que de se soumettre à l'Impérialisme, nous sommes traités à notre race, à notre religion, à notre pays et à l'Empire.

Si notre confrère est de bonne foi, si c'est bien en ce sens qu'il interprète nos articles, nous lui conseillons d'aller à l'école d'apprendre notre langue et, en attendant, de ne plus lire les journaux français, surtout de ne pas en apprécier les écrits, car cette tâche sera longtemps encore au dessus de ses forces.

Nous croyons plutôt que la colère l'aveugle, qu'il voit rouge. Or quand on est dans cet état d'esprit, on ne doit pas écrire; car alors on ne dit que des sottises. C'est le cas du *Chronicle*.

Quand son émotion sera apaisée, s'il veut discuter sérieusement et avec calme, nous serons à sa disposition.

Ces remarques s'appliquent également, mais avec moins de force, à l'*Ottawa Journal* qui nous représente aussi comme annexionniste.

Il faudra que ces messieurs, les journalistes anglo-saxons, finissent par se persuader, ce qu'ils auraient dû faire depuis longtemps, qu'en ce pays ceux qui parlent les deux langues ont l'avantage sur ceux qui n'en parlent qu'une. Parce que nous pouvons lire, comprendre et traduire leurs écrits, il ne s'en suit pas qu'ils puissent lire et surtout comprendre et traduire les nôtres. Et nous leur conseillons, avant d'en parler, d'apprendre le français.

Pour donner une idée de la force du rédacteur du *Chronicle*, voici un petit incident d'un haut comique auquel un bon John Bull peut seul atteindre. Dans son article contre la *Vérité*, l'écrivain anglais avait parlé de *the French religion — la religion française*. Quelqu'un lui écrit, numéro du 8 avril, pour lui faire remarquer que la *religion française* est un non-sens. Et le brave homme de répondre gravement que cette expression n'est pas de lui mais de la *Vérité*; et il cite un passage d'un de nos articles où il est question de *notre religion*. Pour le *Chronicle*, *notre religion*, dans les colonnes de la *Vérité*, est synonyme de *French religion*. A ce compte-là *our God*, dans un journal anglais, devrait se traduire par *le Dieu anglais*.

Le *Soleil*, de samedi, 29 mars, publie, sous la signature de U. B., une histoire de l'Impérialisme qui n'en est pas une. C'est l'histoire de la *Fédération Impériale* qu'il fait, non celle de l'Impérialisme. Fédération et Impérialisme ne sont pas la même chose du tout. Nous sommes d'accord avec U. B. quand il dit que les alarmistes ont le temps de mourir plusieurs fois de peur avant d'avoir le mal de la Fédération Impériale. Mais autre chose est l'Impérialisme. Nous établissons, si nous en avons le temps, dans un prochain numéro de la *Vérité*, le parallèle entre la Fédération Impériale et l'Impérialisme. U. B. pourra se convaincre qu'il a écrit à côté de la question.

J. A.

FLEURS DE STYLE

Que, qui, qu'on.

Le malade m'a affirmé que c'est bien ataxie locomotrice qui est le nom qu'on a toujours donné à sa maladie.

Ainsi s'exprime, dans l'*Union Médicale*, le professeur C.-N. Valin.

Que faudra-t-il faire?

Dans sa littérature relative à l'organisation d'un bureau de santé à Montréal, le docteur J.-E. Laberge donne, à propos d'une personne atteinte de diphtérie, le conseil que voici :

Le médecin qui traite ce malade devra donner des instructions pour empêcher ce malade de cracher par terre, mais de recueillir son expectoration dans des chiffons qui pourront être brûlés.

Quel est le sens littéral de cette prescription?

L'arrosage des propos.

Joyeux propos agréablement arrosés de rafraîchissements gracieusement servis.

Telle est la joyeuse phraséologie employée par un rédacteur de l'*Indépendant*, de Fall River.

Une personnification hardie.

Education dans laquelle l'indifférence religieuse et l'absence de discipline ont leurs coudées franches.

Cette personnification d'une absence de discipline qui aurait des coudées franches se trouve dans la *Revue Ecclésiastique* de Valleyfield, livraison du 15 mars.

Liturgie sans grammaire.

Dans sa livraison du 15 février la même revue de Valleyfield a publié une consultation liturgique dans laquelle on lit :

Le décret du 5 juin 1899 n'a été rédigé que pour déclarer quelles sont les églises et chapelles qui ont un titulaire liturgique et de défendre qu'à l'avenir on bénisse solennellement des chapelles non absolument publiques.

Rédiger un décret pour déclarer telle chose et de défendre telle autre chose me paraît être une construction qui ne manque pas d'imprévu.

Une assistance inopportune.

Dans son dernier rapport, le surintendant de l'Instruction publique nous parle encore de "l'assistance scolaire." Cette expression n'étant pas du tout synonyme de fréquentation scolaire, M. de la Bruère a tort de persister à l'employer lorsqu'il veut indiquer le nombre d'enfants qui fréquentent nos écoles.

J. F. D.

LA GUERRE

Le vent de guerre avec ses senteurs acres de sang, de poudre et d'incendie, continue toujours à faire rage en Afrique du Sud.

Les bruits de paix de nouveau se perdent au milieu de l'acharnement de la lutte.

Sur toute l'étendue du vaste théâtre, les hostilités sont vivement poussées.

Dans la Colonie du Cap, il y a eu dans la vallée de Rhenoster près de Sutherland, un combat très rude au cours duquel les Anglais ont été fort malmenés.

Dans le Natal, après de longs mois de tranquillité, on est à nouveau menacé de toutes les horreurs de la guerre. Les dernières dépêches annoncent que les Boers ont envahi ce pays. Au nord de la Tugela, tout le trafic est interrompu et d'ici à quelques jours on peut s'attendre à de graves nouvelles.

Dans l'Orange, tout est relativement paisible pour le moment, Dewet qui y opérait depuis si longtemps est maintenant au nord du Vaal.

Dans le Transvaal, il y a eu plusieurs rencontres sanglantes.

Dewet au sud, fait diversion contre les nombreuses colonnes anglaises qui pourchassent Delarey, dans l'ouest. Près de Dornbalt, sur les bords de la rivière Harts, Delarey a pris un instant l'offensive et a infligé de lourdes pertes aux Anglais. Avec un fort commando encore tout électrisé par l'affaire de Tweebosh, il a attaqué une partie des colonnes anglaises, qui le suivaient de près. Les Anglais ont été forcés de

retraiter dès le commencement de l'action pour aller se retrancher. Le combat a duré jusqu'au soir, puis les Boers se sont retirés. Les pertes des Anglais ont été de trois officiers et vingt-quatre soldats tués, seize officiers et cent trente-un soldats blessés. Les Boers ont perdu sept hommes, blessés ou tués. Le contingent canadien a pris part à cette bataille et s'est spécialement distingué. Un détachement commandé par le lieutenant Bruce Carruthers et qui occupait un poste dangereux a été entièrement mis hors de combat; les pertes sont quinze tués et quarante blessés.

Les journaux de Londres font l'éloge des soldats canadiens, qui n'ont pas la lâcheté de la yeomanry, aimant mieux mourir que de se rendre.

A l'est, Botha est très actif, et a eu deux rencontres avec les Anglais. A Barberton, les Boers ont fait dérailler un convoi de troupes, une centaine de soldats ont été tués ou blessés.

A Boschmans Kop, il y a eu un combat d'arrière-garde. Un régiment de Dragons, parti pour surprendre un camp boer, a failli être surpris lui-même; il n'a été sauvé que grâce à l'arrivée de nombreux secours. Les pertes ont été lourdes.

Une dépêche annonce que deux officiers australiens qui ont été trouvés coupables de meurtre et de brigandage viennent d'être condamnés et exécutés; un autre a été condamné aux travaux forcés à vie.

Il y a quelque temps, un détachement d'Australiens s'emparaient de dix Boers qui venaient faire leur soumission et les fusillèrent pour les piller; ces brigands trouvèrent sur leurs victimes £20,000 qui étaient du papier-monnaie du Transvaal, et qui n'a plus de valeur.

Quelques jours après, un ministre allemand qui avait eu vent de l'affaire fut également assassiné. Le consul allemand obligea Kitchener à faire une enquête, qui dévoila toute l'horreur de cet acte de brigandage.

LIVRES REÇUS

Après le collège. *Horizons intellectuels*, II volumes; par Louis-Paul de Castegens. Ces pages sont spécialement écrites pour les jeunes gens, afin de leur inspirer "avec la passion du travail intellectuel, le culte de l'idéal chrétien qui fait, sinon les génies, du moins les grandes âmes et les saints". La lecture de ces pages est de celles qui reconfortent et laissent une impression durable. Louis Bellet, éditeur; Clermont-Ferrand, France.

Morts ou Vivants? *Suppression et survivance de la Compagnie de Jésus*, par J. Clavé. Cet ouvrage, longuement et soigneusement documenté, raconte l'histoire de la Compagnie de Jésus. A l'heure actuelle où la persécution religieuse en France est plus que jamais tournée du côté des fils de saint Ignace, on sera heureux de lire ces pages qui jettent une vive lumière sur cette question si pleine d'actualité. H. Oudin, éditeur, 10, rue de Mézières, Paris, France.

Décès

Le Rév. M. Charles-Godefroi Fournier, ancien curé de Sainte-Flavie (Rimouski), décédé en cette paroisse le 6 avril courant, était membre de la société d'une messe, *section provinciale*.

C. A. COLLET, Ptre.,
Secrétaire.

{ Archevêché de Québec,
8 avril 1902.

LA CATASTROPHE DE SCHEMACHA

Extraits de lettres adressées au *Journal*, de Paris, sur la destruction de Schemacha, ville de la Transcaucasie :

TIFLIS, 21 février. — La distance émousse les émotions et certainement, en France, vous n'avez pu ressentir qu'un émoi passager quand les dépêches vous ont annoncé l'épouvantable catastrophe qui vient de détruire la ville de Schemacha. L'imagination la plus puissante ne pourrait, d'ailleurs, vous donner une impression assez vraie de l'horrible spectacle que nous avons eu, que nous avons encore. Peut-on se figurer une population de 30,000 personnes sans abri, sans vivres, ne sachant de quel côté fuir un danger de mort toujours imminent ; 5,000 cadavres ensevelis sous des décombres fumants en une seule journée, et sur cet amas de putréfaction nauséabonde, des groupes errants d'hommes, de femmes et d'enfants mourant de froid et de faim, blessés, estropiés, demi-fous, remplissant l'air de leurs gémissements ou de leurs clameurs d'aliénés.

Jamais plus épouvantable scène de dévastation ne pourra se présenter sur un seul point du globe avec une aussi brutale violence. Schemacha n'est plus qu'un chaos où plane une immense désolation.

Mais il faut connaître aussi ce pays extraordinaire de la Transcaucasie pour avoir l'explication des catastrophes qui ont eu lieu, catastrophes qui, pour ceux qui ont étudié le pays, étaient parfaitement prévues pour un avenir plus ou moins lointain, et qui, par conséquent, sans l'invincible fatalisme des populations tartares musulmanes, et sans le laisser-faire des dirigeants, auraient peut-être pu être évitées, au moins dans leurs suites les plus graves.

C'est que, de tous les pays de l'ancien monde, la Transcaucasie est, avec les parties adjacentes de l'Asie-Mineure, le pays classique des perturbations volcaniques. Pas une année sans tremblements de terre. Quelques mois à peine se sont écoulés depuis qu'Erzeroum, le chef-lieu d'Arménie, a été en partie détruit, et voici que le même fléau vient de frapper la ville florissante de Schemacha.

Il est difficile de se figurer un pays plus triste que celui où se trouve, ou plutôt se trouvait cette ville. Située à quelque 90 kilomètres à l'ouest de Bakou, au milieu du steppe, elle s'élevait à proximité de ce pays désolé, des rochers nus, des sources de naphte et de boue qui s'avance de la mer Caspienne vers Tiflis. Eloignée de 50 kilomètres de Kurdamir, la station de chemin de fer la plus rapprochée, Schemacha était, par sa position même, exposée aux plus terribles catastrophes.

— Elle se trouve, disait l'académicien Abich, qui avait étudié la géologie de la Transcaucasie dans la première moitié du siècle dernier, elle se trouve au point le plus dangereux, le plus "traître" de toute la Transcaucasie ; elle connaîtra tous les désastres, des malheurs plus terribles encore que celui de 1826. Il faut abandonner cette ville ou bien y construire des maisons

solides, capables de résister aux chocs les plus forts.

Abich avait raison ; mais c'était un savant, on ne l'écoutait donc pas. Les habitants de Schemacha avaient bien autre chose à faire. Ils avaient vu beaucoup de tremblements de terre, en 1806, 1826, 1847, 1848, 1859, sans compter ceux antérieurs au siècle dernier, et ils calculaient qu'il mourait chaque année bien plus de personnes de fièvres et d'autres maladies que n'en étaient mortes pendant un demi-siècle de convulsions du sol. Ils restaient donc, et ils construisaient comme avant des maisons de pierre sans ciment ni mortier, avec des toits plats d'une fragilité extrême.

Seul, le gouvernement russe tira profit de l'avertissement de 1859. Il plia bagage et se transporta à Bakou, qui, jusque-là, n'avait été qu'une petite ville de province de 5,000 habitants ; de sorte que Bakou doit tout au volcanisme : il lui doit d'être capitale de gouvernement, et il lui doit les richesses immenses qu'il a puisées au fond de ses puits de naphte.

Puis vinrent les catastrophes de 1869 et de 1872. Schemacha ne se troubla pas encore ; bien au contraire, elle ne cessa de s'agrandir.

Arriva le 31 janvier (russe) 1902. Ce fut vers la première heure de l'après-midi. L'activité battait son plein ; les bazars travaillaient comme des ruches et les bains étaient remplis de femmes et d'enfants, car c'était leur jour.

Alors soudainement on sentit la terre se soulever par places comme la surface de l'eau qui bout. Sur ces mamelons subitement apparus se balançaient les maisons, les monuments, la ville entière et ses habitants. Schemacha est construite sur une pente douce, et il arriva tout à coup que, par une plus violente ébullition volcanique, la partie basse de la ville fut soulevée très haut, se dressa pour ainsi dire, et tourna sur elle-même comme une immense toupie. Ce spectacle effrayant se prolongea plusieurs minutes au milieu du plus invraisemblable effroi. Puis, le tournoiement sinistre de cette masse vivante et pleine de cris, prit fin dans un éboulement gigantesque, un horrible craquement, un effondrement sans nom, tel qu'il ne s'en est peut-être jamais produit. Dans un roulement de tonnerre, la ville s'abîma tout entière sur elle-même. Des six mille maisons qui avaient composé Schemacha, il n'en était resté debout que dix environ. Tout le resté était ruines.

Le grondement qui signalait la destruction des maisons se perpétua par les hurlements fous, les cris perçants, les appels désespérés, les sanglots convulsifs cent mille fois répétés des victimes enterrées vivantes, et de ceux qui par un hasard pas toujours heureux avaient échappé à la mort.

Immédiatement après le grand choc, d'ailleurs, un nuage énorme de poussière s'éleva de toutes parts et aveugla ceux qui avaient eu le temps de se sauver dans la rue. Ce brouillard sinistre ne se trouvait percé, par-ci, par-là, que par la lueur effrayante des incendies.

Les Tartares ont des âtres ouverts ; partout on avait du feu : le temps était froid, pinçant, neigeux. Les

maisons écroulées, à maints endroits apparurent les flammes d'âtres restés seuls au milieu des décombres, qui ne tardaient pas à prendre feu. Une horreur s'ajouta alors à l'autre. Une fumée noire, dense, commença à se mêler à la poussière : en peu de temps, tout ce qui restait de Schemacha brûlait ! ... et les ruines, et les cadavres, et les blessés ! ... Et ceux qui s'étaient sauvés suffoquaient ! ...

Que devinrent ces malheureux pendant les deux jours qui suivirent ?

Peut-être eux-mêmes ne le savent-ils pas. Au milieu de leur douloureux affolement, ils ne pouvaient même songer à rechercher les cadavres des leurs, ensevelis sous des masses énormes de terre et de pierres, encore agitées de temps à autre par de terribles soubresauts.

Malheureusement, il s'est forcément écoulé un temps considérable avant l'arrivée des premiers secours. En effet, ce n'est que le 3 février russe que Tiflis, la capitale de la Transcaucasie apprit officiellement le malheur qui venait de frapper Schemacha. A qui faut-il imputer ce retard ? Et encore, n'apprit-on pas toute l'étendue du désastre. Aussi les secours furent-ils d'abord absolument insuffisants, on envoya à Schemacha quelques médecins et quelques soldats, un peu de vivres et un peu d'argent.

Maintenant encore, malgré tous les efforts, la situation des survivants est déplorable, plus d'une semaine après le désastre. Malgré les sommes énormes qui ont été envoyées de toutes parts, il n'y a rien à Schemacha, ou, pour ne rien exagérer, il n'y a rien en quantité suffisante, ni vivres, ni literie, ni médecins, ni remèdes, ni bandages, ni bois pour baraques et... cercueils, ni tentes ; rien qu'une immense désolation, un vent froid qui souffle du Caucase, la neige et la pluie. On n'a même pas assez de voitures et la poste n'a plus de chevaux.

Mais enfin, les secours sont organisés. On distribue les quelques pains qui ont pu être envoyés de Bakou, on soulage autant que possible les blessés et les malades, on essaie de sauver ceux qui vivent encore, enfouis sous les décombres. Ils sont bien peu nombreux et il est bien peu probable qu'ils survivront. Comme rien n'est resté debout, pas même les lourds bâtiments du gouvernement, qui devaient résister à tous les tremblements de terre possibles, pas même la belle mosquée qui, pendant les 800 ans de son existence, avait défié toutes les secousses, le nombre des morts doit être énorme. Le 3 février russe, on ne parlait officiellement que de quelques centaines ; mais, tous les jours, le nombre augmentant, on arrive aujourd'hui à plus de 5,000 victimes. On peut en compter entre 2,000 et 3,000 rien que pour les bains, dont Schemacha possédait une douzaine, tous remplis ce jour-là, nous le répétons, de femmes et d'enfants.

Il y avait également des enfants dans les écoles tartares — les élèves des écoles russes n'ont pas souffert, parce qu'elles étaient fermées — il y avait aussi deux enterrements solennels de riches mahométans et toute la foule, très nombreuse, qui s'assemble, comme de coutume, à la maison mortuaire, a dû y trouver sa fin....

Il est, du reste, impossible de se rendre un compte exact de toute l'étendue de la catastrophe. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que Schemacha n'existe plus et que les équipes de secouristes enlèvent les cadavres par charretées et se hâtent de les enterrer dans la chaux vive, sans pouvoir éviter l'épouvantable infection qui empoisonne l'air et jette sur la population misérable et affamée des survivants le fléau nouveau des épidémies.

Et ce nouveau fléau viendra s'ajouter aux autres. Les routes qui mènent de Schemacha à Bakou et à Kurdamir sont couvertes de gens qui se sont enfuis précipitamment et qui sont en train de périr lamentablement dans la boue glaciale qui recouvre tout.

TIFLIS, 28 février 1902. Il y a juste quinze jours, aujourd'hui, que l'effroyable catastrophe a frappé le district de Schemacha, et encore maintenant l'on ne se rend pas compte de toute l'étendue du désastre.

Le quartier tartare, sur la pente de la colline, ne constitue plus qu'un amas informe de débris, et l'on pourrait se demander si cet endroit a jamais été habité : il ressemble plutôt à une carrière en dehors de la ville.

L'église russe, dont le dôme énorme s'est écroulé pour écraser quelques fidèles en prières et pour détruire des objets sacrés, l'iconostase et jusqu'à l'autel lui-même, se trouve dans la partie de la ville qui a le moins souffert : et c'est l'édifice le plus solidement construit du pays. Malheureusement, les murs seuls ne font pas la maison.

Et comme, de l'aspect extérieur de l'église, on pourrait conclure que le malheur n'est pas grand, de même on serait tenté de dire de bon nombre de maisons privées que le désastre ne semble pas si énorme, les murs restant debout. Mais on n'a qu'à entrer pour voir de quelle façon les forces volcaniques ont travaillé.

La catastrophe a été épouvantable : on voit, en effet, que le sol a dû faire un mouvement tournoyant sur place, telle l'eau qui forme un tourbillon et, par là, ouvre un creux en entonnoir, qui engloutit ce qui se trouve à proximité. C'est dans ces trous que parois, meubles, âtres, bestiaux et gens ont été précipités, mêlés, entassés et incendiés. Ce sont de véritables amas de cadavres écrasés et carbonisés, entremêlés de poutres, de pierres, d'ustensiles, que l'on déterre de ces tombeaux affreux. Le plus terrible, c'est qu'à beaucoup d'endroits on voit des cadavres humains qui portent toutes les traces de l'angoisse mortelle, et qui démontrent les efforts désespérés des malheureux, écrasés à moitié, et qui pendant de longues heures ou journées ont lutté pour se dégager.

La population musulmane, si fataliste en principe, a montré une fois de plus que les principes ne tiennent pas devant les événements. Absolument affolés, les musulmans n'ont même pas pensé à secourir les leurs, à chercher à dégager les vivants, à constater de leur propre initiative l'identité de leurs morts. Chacun a pensé uniquement à soi. Et, de cette façon, trois jours précieux ont été complètement

perdus. Ce sont les fonctionnaires russes qui ont organisé le déblaiement des décombres.

Les cosaques ont cherché les cadavres ; et c'est leur exemple seulement qui a arraché les Tartares musulmans à leur désespoir inutile, pour quatre jours au moins. Pendant ce temps, où le travail était difficile (il neigeait et pleuvait), les Tartares ont reconnu huit cent cinquante cadavres ; et ce fut, à chaque constatation d'identité, des scènes déchirantes. Les enterrements eurent lieu à la hâte ; d'ailleurs, il n'y eut bientôt plus assez de bois pour confectionner des cercueils, même grossiers ; dans beaucoup de cas, on faisait de simple caisses avec les planches à moitié brûlées des parois ; on y déposait les cadavres mutilés de ceux qu'on croyait reconnus.

Souvent il y a eu erreur. On trouvait, par endroits, des paquets de débris humains sanguinolents qui n'accusaient plus aucune forme qu'on aurait pu déterminer ; des lambeaux de vêtements servaient alors à l'identification. Mais les vêtements étaient si semblables ! Et il y a des gens qui ont de cette façon reconnu, après plusieurs journées, qu'ils avaient enterré des parents supposés qui n'étaient pas les leurs et qui, terrifiés, ont dû recommencer cette sinistre besogne, après avoir trouvé des restes non méconnaissables — comme, dans un cas, une tête intacte, à peine adhérente à une affreuse bouillie aplatie sous un mur renversé...

Pendant ces jours de détresse, on voyait aussi rôder, inconscients, dans les décombres, ceux qui, devenus fous par la terreur ou les deuils multiples, se lamentaient sinistrement ou cherchaient avec la fureur du désespoir à creuser dans les ruines, arracher des poutres, ou entraîner d'énormes pierres sous lesquelles ils supposaient les restes de ceux qu'ils avaient aimés.

Cette activité fiévreuse à rechercher les cadavres et à les enterrer dura quatre jours... Le huitième jour après la catastrophe, on aurait dit qu'une irrésistible torpeur s'était emparée de la population musulmane. Les Tartares ne bougeaient plus. Ils se lamentaient, ils regardaient les cosaques faire, et ils demandaient à manger. Ce dernier trait est compréhensible. Les trois premiers jours, il n'y avait rien eu, et, depuis l'arrivée des premiers secours, il n'y avait pas la dixième partie de la population qui avait pu calmer peu à peu sa faim. Mais il y avait une autre raison à cette indifférence subite des musulmans : la loi du Coran, qui prescrit l'enterrement dans les huit jours, défend de toucher à un cadavre qui date de plus d'une semaine.

Les malheureux ne voulaient plus enterrer les cadavres des leurs ! Toutes les exhortations des fonctionnaires russes n'y firent rien. Les musulmans restaient impassibles. Le travail des Russes et des Arméniens se trouvait ainsi décuplé. Car il ne faut pas oublier que, sur 26,000 habitants de la ville, plus de 20,000 étaient Tartares musulmans. Et l'on n'avait retrouvé et enterré que huit cent cinquante cadavres, sur plus de cinq mille personnes qui manquaient...

Le temps qui suivit fut horrible.

Le dégel commença ; où hier il y avait eu de la neige, d'énormes flaques d'eau s'étendaient ; où hier le terrain était encore sinon dur, au moins à peu près propre, une horrible boue formait de véritables marécages. La pluie fit le reste. Bientôt les décombres et, avec eux, les innombrables corps des victimes se trouvaient dans un lit humide propice à l'éclosion de tous les germes malfaisants. Les cadavres commençaient à se décomposer ; les blocs de débris à exhaler d'horribles odeurs. Et, dans toute cette boue et toute cette horreur, les soldats courageux devaient, coûte que coûte, travailler, ne fût-ce que pour détruire les foyers infects, qui, dans peu de temps, pouvaient engendrer un nouveau et plus terrible fléau dans le pays si durement éprouvé.

Ce travail de fossoyeur avançait lentement. Pendant huit jours, on retira de l'effroyable bourbier environ quatorze cents loques humaines méconnaissables. On ne pouvait plus offrir aux morts les derniers honneurs ; il n'y avait plus de bois pour des cercueils ; au cimetière musulman, en partie détruit, d'ailleurs, on ne pouvait oser inhumer ces restes, même si l'on en avait eu le temps. Les cosaques creusèrent d'énormes fosses ; on envoya de Bakou (plus vite que les vivres destinés aux survivants) de grandes quantités de chaux, et l'on jeta pêle-mêle des centaines de cadavres entremêlés de chaux dans ces trous que l'on renfermait aussitôt remplis.

C'est ainsi que les rapports officiels parlent toujours de 2,200 morts ; ils ajoutent, insidieusement : "trouvés". Certes, c'est exact. Mais les trois mille morts non encore trouvés ? Et qui, peut-être, ne seront jamais trouvés — sûr que l'on est que l'endroit où la ville s'élevait sera définitivement abandonné...

DELAREY

(De la Croix, de Paris.)

Bien que nous ayons donné, il y a quelques semaines, d'après le colonel Lynch, un portrait du général Delarey, voici des détails qui nous paraissent intéressants, au sujet du même chef boer :

On l'a surnommé le " Taciturne ". Il est encore déjà d'un certain âge, mais encore plein de force et de vigueur. Comme de Wet, il obtient tout ce qu'il veut des burghers sous ses ordres. Tous ont pour lui une déférence sans la moindre hésitation. Tous l'entourent d'une affection profonde, quoique discrète.

Delarey, qui paraît être d'origine française, serait de souche noble. Sa famille aurait quitté la France à la révocation de l'édit de Nantes et se serait réfugiée en Hollande, d'où plusieurs membres sont allés ensuite en Afrique avec les colons hollandais.

Voilà ce qu'on dit ; mais rien n'est moins sûr. Delarey ne parle jamais de ses antécédents, ni de sa famille d'autrefois. Il est Boer jusqu'aux moelles.

Il a traversé toute cette guerre qui dure depuis trente mois en accomplissant sans bruit et sans fracas de véri-

tables exploits.

Aucun autre chef n'a infligé autant de défaites aux Anglais.

Il commandait à la Modder-River. Il réussit à faire du revers de Maggersfontein une débâcle pour les highlanders. Il a gagné les batailles de Uitvals - Nek, de Nooitgedacht, de Vlakfontein ; il a enlevé récemment le convoi de Klerksdorp, et dans l'affaire du convoi de Von-Donop il a presque réduit à l'impuissance plusieurs colonnes anglaises.

Quand French fut aux prises avec lui, souvent on l'entendit répéter : "Aucun chef ne nous donnera plus de tracas que de Wet ; mais aucun ne nous tuera mieux que Delarey."

A la bataille de la Modder-River, un de ses fils, un garçon de 15 ans, faisait le coup de feu près de lui ; une balle atteignit cet enfant en pleine poitrine et le coucha mort aux pieds de son père. Delarey se pencha sur le corps de l'enfant, se découvrit, s'agenouilla, fit sa prière, et après quelque temps de silence : "Qu'on m'envoie, dit-il, mon second fils !" Et, deux jours après, un autre enfant de Delarey, âgé de 13 ans, venait prendre la place du frère mort.

Il est aussi bon que brave. Un an après la mort de son fils, Delarey apprit que lord Roberts venait, lui aussi, de perdre un fils tué sur le champ de bataille. Et se mêlant alors à la conversation, contrairement à ses habitudes, il dit aux Boers groupés près de lui et disant ce que lord Roberts avait gagné dans cette guerre. "Vous parlez de ce qu'il a gagné, vous ne dites pas ce qu'il a perdu ! Comme moi, il a perdu un fils !"

Un jour, dit le *Matin* à qui nous empruntons plusieurs de ces détails, un jour que Delarey visitait à Nooitgedacht des prisonniers anglais, il entendit l'un d'eux, un blessé, dire à son voisin : "Est-ce lui le "bon" Delarey?" Et Delarey s'arrêta, parla avec douceur au soldat blessé, puis s'éloigna en disant à mi voix : "Cet homme m'a fait le plus vif plaisir de ma vie. Être appelé "grand" par un ennemi, c'est chose assez commune ; mais être appelé "bon" c'est plus rare."

Comment se fait-il que les Anglais au lieu de se faire des ennemis de tels hommes n'ont-ils pas compris qu'ils auraient pu s'en faire des amis et des alliés ?

LA LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

L'excellent *Nouvelliste*, de Lyon, numéro du 17 mars, nous apporte les renseignements suivants sur l'œuvre admirable de la *Ligue des femmes françaises* dont nous avons déjà parlé :

"Quand parut, il y a quelques mois, dans le *Nouvelliste*, le courageux appel adressé par les femmes de Lyon à toutes les femmes de France, ce fut un bel émoi dans le clan ministériel ; francs-maçons sectaires, juifs cosmopolites, socialistes repus, fondsecrétaires sans vergogne, tous poussèrent ces hauts cris : "Laissons les femmes en dehors de la politique !"

"Elles avaient répondu d'avance à cette objection hypocrite les vaillantes Lyonnaises qui prirent l'initiative de

l'admirable Ligue des femmes françaises.

"Nous avons signé des pétitions, disaient-elles : les Chambres n'en ont pas tenu compte. Nous sommes cependant la moitié de la population de la France et quand il s'agit de nos consciences et de nos enfants il semble que cette partie de la France a le droit de se faire entendre. Puisqu'on ne daigne pas nous écouter, il nous reste d'agir."

"Le fier appel des femmes lyonnaises a été entendu et aujourd'hui dans toute la France des comités se sont créés ; c'est à Lyon que siège le comité central, à la tête duquel se trouvent Mme de Saint Laurent, présidente ; Mme Lestra, secrétaire, et Mme Duceux, trésorière.

"L'œuvre nouvelle s'est affirmée hier dans une réunion qui rassemblait dans la salle des Fêtes de l'hôtel de l'Europe plus de douze cents personnes ; les dames étaient tout naturellement en très grande majorité.

"A deux heures, M. François Coppée fait son entrée dans la salle, où l'accueillent des applaudissements répétés. L'illustre poète préside la réunion, assisté par MM. Ducurtyl et Rivet."

C'est M. Ducurtyl qui ouvre la séance. Voici quelques passages de son allocution. Après avoir dit que Lyon est le berceau de toutes les belles initiatives, il ajoute :

"Je comprends, dès lors, que vous ayez eu, vous Lyonnaises, la fierté de revendiquer l'honneur de porter le drapeau, en groupant autour de vous toutes les femmes de France, pour accomplir une œuvre de délivrance contre la secte maçonnique qui rêve, et malheureusement le rêve est presque déjà la réalité, d'asservir la France chrétienne à son régime de tyrannie et de véritable impiété.

"Aussi, quelle parole plus autorisée que celle de l'éminent successeur à l'Académie française de notre immortel poète lyonnais de Laprade, pouvait retracer les angoisses patriotiques qui ont inspiré votre dévouement et publier la noblesse et la générosité de vos efforts !

"Son ardent patriotisme saura lui dicter, j'en suis sûr, les paroles de persuasion qui touchent les cœurs et qui déterminent les résolutions généreuses.

"Quant à moi, je dis qu'il n'est pas permis de désespérer tant qu'il reste à la France des courages et des dévouements comme les vôtres. Je suis sûr, du reste, d'être en parfaite communion d'idées avec chacun de vous, en affirmant que, Dieu aidant, si nous, catholiques, nous savons rester disciplinés et unis dans la lutte, nous pouvons espérer la victoire."

L'éminent Académicien, l'aimable poète, le sincère converti, François Coppée, prend alors la parole. Voici quelques-unes des belles et fortes pensées qu'il a exprimées :

"Mesdames,

"S'il était besoin de donner les preuves de la crise redoutable que subit notre pays, on en chercherait vainement une plus éclatante que cette réunion. Il faut en effet que l'heure soit bien sombre, que l'avenir soit bien effrayant, pour que des femmes, des chrétiennes, que leurs règles de vie, leurs goûts et leurs habitudes

retrouvaient dans l'étroite intimité de la famille, aient consenti à faire un acte public et se soient liguées — elles aussi — pour concourir à la défense de la société et de la patrie.

“ L'événement, si extraordinaire qu'il soit, n'étonne pas cependant ; car, depuis trois ans bientôt que sévit le ministère actuel, soutenu par la plus vile des majorités que nous ait encore présentée l'histoire parlementaire, nous sommes opprimés, nous étouffons sous le poids d'un insupportable cauchemar. ”

Après avoir rappelé sommairement les œuvres néfastes du gouvernement actuel, l'orateur continue :

“ Et pourquoi cette anarchie, ce désordre qui peut devenir mortel pour la famille, pour le patriotisme, pour la foi ? Parce qu'un juif fut condamné naguère pour avoir livré les secrets de la défense nationale et que, frappée de démence, toute sa race, dans tout l'univers, a voulu faire de ce nouveau Judas un martyr, un autre Christ ; parce que le complot des sans Dieu et des sans-patrie, coalisés alors pour la réhabilitation d'un traître, n'a pas réussi à l'obtenir et parce que cette cohue de sectaires, de cosmopolites, d'anarchistes et de francs-maçons se venge aujourd'hui de son échec sur les vrais Français de France, sur notre drapeau, sacré par tant de gloire et de malheur, et sur la croix du Sauveur qui nous protège depuis quatorze siècles. (Applaudissements.) ”

“ On croit rêver devant un tel spectacle. C'est la réalité pourtant et il ne fallait pas un moindre scandale et un moindre péril pour décider de bonnes Françaises à quitter leur paisible foyer et pour les jeter dans la lutte suprême qui va décider du sort de la France. ”

“ Elles savent que, pour ce combat décisif, nous n'avons qu'un jour, celui des élections ; qu'une arme, le bulletin de vote. Mais elles ont compris que ce scrutin ne sera pas seulement politique, dans le sens étroit et mesquin qu'on donne ordinairement à ce mot, qu'il ne fera pas seulement triompher, pour le temps limité d'une législature, tel ou tel groupe, mais qu'il prendra le caractère d'une consultation solennelle du pays, d'un arrêt sans appel. ”

“ Alors elles ont pris, ces bonnes Françaises, vous avez pris, mesdames, une admirable résolution. Répudiant tout esprit de parti, dans un but uniquement patriotique, vous avez recueilli des fonds — le don généreux du riche comme l'obole du pauvre — pour aider les candidats qui acceptent votre programme — programme très large, très libéral, seulement inspiré par la nécessité urgente, impérieuse, de défendre les forces sociales menacées de toutes parts. ”

“ Ce programme se résume en trois mots : propriété, patrie, religion. ”

M. Coppée indique les malheurs qui menacent la France si le régime actuel se prolonge ; puis il jette ce beau cri d'espérance :

“ Mais ces affreux malheurs nous seront épargnés. Quelque chose me dit que la délivrance est proche, et je le sens venir, pareil à une puissante marée, le flot de bonne et honnête colère qui balayera toutes ces impuretés et toutes ces hontes. ”

“ Oui, nous vaincrons, oui nous reverrons notre chère patrie plus heureuse, plus fière et plus libre, et vous aurez puissamment contribué à cette œuvre, mesdames, vous surtout qui, dans cette illustre ville de Lyon, avez eu l'initiative d'un mouvement aujourd'hui communiqué à toute la France, et qui, les premières, avez donné ce bel exemple de patriotisme et de courage. ”

“ Aussi est-ce une grande joie et un grand honneur de vous remercier et de vous féliciter, pour le poète qui, pas plus que vous, ne veut servir aucun parti et qui n'a sacrifié son repos et son art bien aimé que sur l'ordre de sa conscience de chrétien et de Français. Il incline donc devant vous, mesdames, son admiration et son respect, et, pour conclure, il ne croit pas pouvoir mieux louer votre action qu'en l'associant à l'un des plus touchants souvenirs de notre histoire. Comme, jadis, les femmes de Bretagne filaient leur quenouille pour la rançon de Du Guesclin, aujourd'hui l'effort de toutes les femmes de France va délivrer la liberté captive. ”

“ Vive la France ! Vive la liberté ! ”

M. Rivet remercie chaleureusement M. Coppée de son beau discours, et donne quelques renseignements sur les progrès de la Ligue. Fondée à Lyon, il y a quelques mois seulement, elle compte aujourd'hui des comités affiliés dans soixante départements. Dans les autres départements, si les comités formés ne se sont pas affiliés au comité central de Lyon, pour des raisons particulières, tous sont animés du même esprit et obéissent à la même pensée directrice.

Après le discours de M. Rivet, M. Coppée, très ému, prend encore une fois la parole :

“ M. Ducuryl et Rivet ont tous deux très bien défini l'excellence de votre œuvre qui n'a aucun caractère politique. Vous vous tenez avec raison à l'écart de l'odieuse politique. Si j'ai quitté ma retraite pour entrer dans la mêlée, ce n'est pas la politique qui m'y a poussé. Je suis comme vous, mesdames, je n'entends rien à la politique. Je n'ai pas la moindre Constitution en poche ; aussi je ne suis pas candidat. ”

“ Je suis heureux d'apprendre que le peuple est avec vous, qu'il vous apporte sa généreuse obole. Il faut nous rapprocher le plus possible de ce peuple, pour bien le connaître et l'aimer. ”

“ Vous lui apporterez les consolations de la religion. C'est bien. Parlez lui aussi de la patrie. Le peuple aime sa patrie et il saurait tout sacrifier pour elle. ”

Souhaitons que ce généreux mouvement des femmes françaises soit couronné de succès, et que la prochaine Chambre qui se réunira à Paris soit vraiment une chambre française, c'est-à-dire patriotique et amie de la liberté.

Décès

Nous regrettons beaucoup d'apprendre la mort de M. l'abbé François Cinq-Mars, arrivée le 7 du courant, au presbytère de Notre-Dame de Portneuf. M. l'abbé F. Cinq-Mars était curé de Lyon Mountain, dans l'Etat de New York. A son frère, M. l'abbé N. Cinq-Mars, curé de N.-D. de Portneuf, nous présentons l'expression de nos plus vives sympathies.

PETITE REVUE

Sulte et Crémazie | Il y a quelques jours, le gallophobe enragé, qui a nom Benjamin Sulte, a publié, dans le *Canadien*, de Saint-Paul, un article ignoble contre Crémazie, qu'il appelle “ le Mahomet des patriotes manqués ”, le prophète de “ la petite religion des Vive la France ”, l'inventeur “ des blagues à succès, comme le *Drapeau de Carillon*, le *Vieux Soldat* ”. Lisez encore cette phrase que l'Anglais le plus francophile n'aurait pas osé écrire :

“ Il (Crémazie) infusa l'amour de la France à la génération de 1850. De lui procédent ces têtes en l'air, ces exaltés, souvent polissons, qui parlent de ce qu'ils ne comprennent pas, et qui nous feraient vivre dans l'eau chaude, s'ils étaient plus nombreux, mais leur bande diminue au cours des années. ”

Quelqu'un qui signe *Patriote* proteste, dans la *Patrie*, du 2 avril, contre cette infamie de M. Sulte. C'est fort bien ; mais faisons observer que lorsque ce même Benjamin Sulte calomniait les anciens missionnaires Jésuites, dans son inqualifiable *Histoire des Canadiens-français*, messieurs les libéraux de l'école de la *Patrie* ne protestaient guère !

Ce brave Philéas Beaudry | La *Patrie*, du 2 avril, nous apporte une nouvelle communication du particulier qui signe Philéas Beaudry, et qui habite au numéro 733, rue Sherbrooke, Montréal. Ce n'est pas loin de la demeure de M. Louis Fréchette.

M. Beaudry, après avoir entendu M. Mabileau, se déclare “ solidement fixé sur la valeur de notre français à nous, comparé au si beau parler de France. ” Il affirme que “ le français que nous entendons ici, presque partout, n'est que de l'iroquois à côté du français si suave de Paris ”. “ Toute discussion là-dessus devient oiseuse ”, nous assure-t-il. Et pour prouver sa thèse que fait notre brave Philéas ? Vous ne sauriez jamais le deviner. Il cite une lettre écrite par “ une fillette de quinze ans, dont sept de classe dans un de nos bons pensionnats ! ” Etablir une comparaison entre les littérateurs français qui ont visité le Canada en ces derniers temps et “ une fillette de quinze ans ”, c'est une de ces idées cocasses qui ne germent que dans le cerveau de certains gens qui habitent la rue Sherbrooke. Certes, M. Sulte a bien tort de dénigrer systématiquement la France ! mais que faut-il dire de ceux qui passent leur temps à noircir le Canada français ?

Encore et toujours le lynch | Des dépêches du Colorado, de la Caroline du Sud et du Wyoming, Etats-Unis, nous annoncent que trois exécutions sommaires viennent d'avoir lieu dans ces Etats. Dans les trois cas, on a enlevé les accusés des mains des autorités judiciaires, qui se préparaient à les punir, après un procès en bonne et due forme, et on a pendu les malheureux, soit à un arbre ou encore à un poteau de télégraphe.

Deux des exécutés étaient des nègres.

Ce moyen barbare de procéder est maintenant entré dans les mœurs des

habitants de bien des Etats. Il faut dire que le gouvernement américain ne s'est jamais beaucoup ému de ces fréquents abus.

Nous lisions naguère dans un journal des Etats-Unis que la loi de Lynch n'est, après tout, qu'une manifestation de la *souveraineté populaire*. Avouons que c'est une manifestation qui ressemble singulièrement à la barbarie et à l'anarchie sociale la plus complète. Nulle part ailleurs on ne voit rien de semblable.

Le commerce maritime | L'Angleterre est de beaucoup en avant des autres puissances, par le nombre de ses vaisseaux qui sillonnent toutes les mers.

Voici les derniers chiffres :

Grande Bretagne et ses colonies, 10,869 vaisseaux ; Etats Unis, 3,286 ; Allemagne, 1,786 ; Norvège, 2,321 ; France, 1,247 ; Italie, 1,213, etc. Cependant, depuis quelques années, les autres puissances ont entrepris d'augmenter leur flotte commerciale. Ainsi, la première, la France a adopté la loi des primes, qui a un grand succès. Aux Etats-Unis on est sur le point de voter une loi semblable, calquée sur celle de la France. En Allemagne, on s'occupe vivement aussi de l'augmentation de la marine marchande, dont on peut se servir avantageusement en temps de guerre. Il n'y aurait donc rien de surprenant que la Grande Bretagne perdît un jour la suprématie sur mer, surtout à la suite du grand élan de la république voisine.

Fi, les anciennes coutumes ! | Le roi Edouard est un novateur et voudrait apporter bien des changements dans les vieilles coutumes suivies jusqu'ici, à la lettre, lors de toutes les cérémonies de couronnement ; il rencontre une vive opposition.

D'abord, il insiste pour raccourcir de moitié les cérémonies du couronnement, et demande qu'elles ne durent que quarante cinq minutes. L'archevêque de Cantorbéry, appuyé par les autres autorités ecclésiastiques, refuse de se rendre à ce désir ; la cérémonie devra donc durer quatre-vingt-dix minutes.

Puis vient la question de la communion ; le roi, dit-on, n'a jamais communiqué selon le rite anglican et refuse absolument de se soumettre à la tradition ; ce qui cause au Primat un bien profond chagrin.

Enfin, le roi et la reine aussi cette fois, refusent de se laisser oindre ; sur ce point le primat est inflexible et consent seulement à ce que les “ saintes huiles ” soient préparées en forme de bâton solide comme de la cire. Force est aux royaux protestants de se soumettre après cette dernière concession.

Une foule d'autres difficultés se présentent chaque jour, de sorte que le roi et les vigilants gardiens des traditions sont constamment aux prises.

Le plébiscite à Manitoba | En 1898, les prohibitionnistes réussirent à obtenir du gouvernement fédéral un plébiscite, par tout le Dominion, sur la question de savoir s'il serait soumis au parlement fédéral un projet de loi défendant la fabrication, l'importation et la vente des spiritueux dans toute l'étendue du

Canada. La province de Québec se prononça contre le projet, par une immense majorité, les autres provinces se montrèrent plus ou moins favorables à cette législation draconienne. Le gouvernement fédéral, en face de la position prise par la province de Québec, jugea prudent de ne pas aller plus loin dans la voie de la prohibition. Grande colère des prohibitionnistes, qui parlèrent très haut de *Quebec domination*. Bientôt après, M. Hugh John Macdonald, devenu premier ministre du Manitoba, fit voter une loi de prohibition pour cette province, afin de racheter sa parole donnée pendant les élections. On croyait généralement qu'une telle loi, votée par une législature, n'était pas constitutionnelle, attendu qu'elle paraissait empiéter sur le domaine du parlement fédéral auquel sont réservés les affaires commerciales et industrielles. La question fut portée devant le Conseil privé, en Angleterre, et au grand étonnement de tout le monde, ce suprême tribunal déclara la loi manitobaine parfaitement constitutionnelle. Embarras du gouvernement manitobain : Faut-il, oui ou non, appliquer la loi de prohibition votée par la législature ? Il décida de faire trancher le nœud gordien par un plébiscite. Le peuple manitobain vient de déclarer, à une forte majorité, qu'il ne veut pas de sa fameuse loi ! De sorte que l'on a beaucoup crié pour rien, encore une fois, contre la province de Québec !

Le traité anglo-japonais | Le traité anglo-japonais a provoqué la déclaration franco-russe. Dans le monde diplomatique, on s'occupe beaucoup de ces deux documents. La déclaration affirme l'alliance entre la France et la Russie ; et il est évident que si le Japon, confiant dans son alliance avec l'Angleterre, attaquait la Russie, celle-ci verrait la France venir à son secours ; ce qui entraînerait l'Angleterre dans la mêlée. La Grande Bretagne est donc, en quelque sorte, à la merci de son allié jaune et païen ; ce qui n'est pas une position brillante pour un peuple blanc et chrétien. Le *Spectator*, de Londres, dit : "Notre seul espoir, c'est que le Japon sera sage et magnanime, qu'il ne tirera pas trop fort sur la corde que nous venons de nous passer au cou et de lui mettre dans la main." Ce traité que l'Angleterre vient de conclure avec le Japon paraît être l'acte le plus mal avisé, après la provocation des Boers, que le cabinet Salisbury ait commis.

Au Lac Saint-Jean | L'immigration dans la belle et fertile région du Lac Saint-Jean est toujours active, d'après la dernière statistique.

Ainsi, dans le mois de mars, 175 colons sont allés s'y établir, venant des pays suivants :

- De France 2
- De Finlande 109
- Des Etats-Unis 44
- Du Canada 20.

Malheureusement, comme on peut le constater, ces chiffres accusent une trop forte immigration de parfaits étrangers à notre race. Si cela continuait de la sorte d'un bout de l'année à l'autre, il serait à craindre que notre élément national n'en souffrit.

Que ceux qui ont à cœur l'avenir

des nôtres dans cette belle contrée prennent donc des mesures nécessaires pour prévenir tout danger.

M. Parent à Londres | Le premier ministre de la Province de Québec, l'hon. S. N. Parent, a accepté, dit-on, d'aller assister aux fêtes du couronnement du roi. Malgré le grand honneur qui ressort, pour notre bonne province française, d'être représentée à ces fêtes royales, nous ne sommes pas sans être assaillis par de vilains pressentiments.

L'hon. M. Parent va rencontrer là-bas, et sir Wilfrid, et lord Strathcona, M. Chamberlain, et encore bien d'autres de ces prestigieux personnages qui passent pour avoir un petit brin d'impérialisme dans l'âme. Dans tous les cas notre premier ministre s'expose, à coup sûr, de nous revenir proprement titré, tout comme son grand chef, ou du moins compromis.

On n'expose pas impunément même les plus belles vertus.

La Russie en extrême Orient | L'envahissement de l'Extrême-Orient par la Russie se fait sans bruit, d'après toutes les règles d'une diplomatie intelligente et rusée, et à la suite de l'occupation pacifique de ce vaste pays par de nombreuses armées russes qui, apparemment, se présentent pour protéger les populations abandonnées.

Actuellement, et cela après l'évacuation de la Chine par les armées européennes, on annonce qu'il s'y trouve 49,800 hommes d'infanterie ; 20,000 hommes de cavalerie, et 19,000 d'artillerie. Avec l'armée de l'Amour qui si chiffre à 30,000 hommes, et une dizaine de mille autres soldats qui ont pour ainsi dire constamment un pied dans la patrie des céléstes, le total monte à 123,000 soldats russes. Il est bien évident que quand l'heure sera venue, la Russie se servira grassement la part du lion, c'est-à-dire tout l'intérieur de ce vaste pays, et laissera aux autres Puissances quelques portions du littoral.

Et la question jaune sera résolue.

Départ de Mgr Rozier | Après avoir fait une brillante conférence, au *Monument national*, de Montréal, sous les auspices du Cercle Ville-Marie, Mgr Rozier est parti pour la France. Il avait choisi pour sujet de sa conférence *Le baptême d'une race*. Il a parlé, avec son éloquence accoutumée, des vertus dont la France a jadis donné l'exemple, et que pratique encore la France catholique, la France des missionnaires et des apôtres. Malheureusement, il n'a rien dit de la France révolutionnaire, de la France sectaire qui persécute l'Eglise et qui voudrait effacer, sur la terre bénie de nos aïeux, jusqu'au dernier vestige de la foi catholique. Selon notre humble opinion, il est souverainement regrettable que l'éminent conférencier n'ait pas profité de cette belle occasion pour détruire, au moins en partie, l'effet de ses paroles déplorable qu'a publiées la *Gazette*, de Montréal, et que la feuille protestante aurait grandement adoucies, paraît-il. S'il est bon de faire admirer les œuvres de la France catholique, il est non moins utile de mettre nos compatriotes en garde contre le

poison que distille la France officielle. En représentant la situation de la France, prise dans son ensemble, comme parfaitement satisfaisante aujourd'hui, Mgr Rozier a certainement tenu un langage qui est de nature à fausser l'esprit des Canadiens-français. Dans dix, quinze ans d'ici les ennemis de l'Eglise parmi nous invoqueront encore, contre les catholiques militants, le témoignage de ce prélat dont l'optimisme nous paraît dépasser toutes les bornes.

Notre-Dame de Québec | Nous sommes heureux de constater que le conseil de la municipalité de Notre-Dame de Québec, que nous avons dû blâmer sévèrement au mois de février, devient rapidement un conseil modèle. Comme nos lecteurs le savent, à sa séance du mois de mars, il a résolu de se servir, à l'avenir, pour la rédaction de ses procès-verbaux, de la langue française, langue de la majorité des habitants de cette localité. A sa séance du mois d'avril, à laquelle nous avons eu le plaisir d'assister, il aurait voulu faire un pas de plus dans la voie des réformes. MM. Amyot et Lacasse demandaient que, dès le mois de mai prochain, le conseil tint ses séances à l'école catholique.

Depuis temps immémorial, le conseil de Notre-Dame de Québec siège et paie loyer soit au *Finlay Asylum*, soit à l'école Saint-Georges, deux institutions protestantes. Il n'est que juste que l'école catholique bénéficie, à son tour, du loyer que le conseil est obligé de payer, pour avoir une salle de séances.

Malheureusement, pour pouvoir démenager au mois prochain, il aurait fallu donner avis aux syndicats de l'école dissidente, dès le mois de janvier dernier ; et à cette époque le zèle des réformes n'avait pas encore pénétré au sein du conseil.

C'est M. Jolicœur, représentant de ceux qui demandent le respect des droits des Canadiens-français, qui a dû modérer le zèle de certains de ses collègues, en leur faisant observer que les syndicats de l'école protestante ont droit à trois mois d'avis.

Nous demandons justice pour nous-mêmes, mais nous ne voulons pas commettre la moindre injustice à l'égard des autres. Il a donc fallu remettre le démenagement à l'année prochaine, faute d'avis donné en temps utile.

Tout de même nous félicitons le conseil sur l'esprit de justice dont il a fait preuve, lundi soir.

Certains conseillers ont l'air d'en vouloir au directeur de la *Vérité*. Peu importe, pourvu que l'on nous accorde les justes réformes que nous demandons.

Statue équestre remarquable | Description d'une statue équestre de Jeanne d'Arc, par Mgr Rozier, d'après le compte rendu de la récente conférence sur le *Baptême d'une race* que publie la Patrie, 1er avril, page 7 :

"C'est une femme de bronze chevauchant un cheval de bronze. Debout sur les étriers, ses genoux nerveux étreignent la croupe de sa monture. Son torse droit, etc."

Puisque les genoux de la femme étreignent la croupe de sa monture, c'est que ladite femme est représentée

le dos tourné à la tête du cheval.

Tous ceux qui ont monté une seule fois à cheval savent que c'est là la seule position qui permette d'êtreindre de ses genoux la croupe de sa monture.

Jupon versus pantalon | M. Ulric Barthe, dans le *Soleil* du 26 mars, parlant du journalisme, a commis la phrase que voici :

"Comme en plusieurs autres métiers, la main-d'œuvre féminine tend visiblement à supplanter le travail de l'homme, et ceux qui suivent le mouvement féministe qui se fait dans la presse commencent à trouver que le jupon s'exprime plus élégamment que le pantalon."

En voilà un *pantalon* qui, pour l'élégance, peut certainement se faire battre par le premier *jupon* venu.

Revue catholique des Institutions et du Droit (1)

Nous lisons dans le *Nouvelliste*, de Lyon :

Signalons dans le dernier numéro de cette Revue (mars 1902) le commencement d'une excellente étude de Dom H. Leclercq sur la *Sépulture dans l'antiquité chrétienne*. L'auteur, avec un appareil d'érudition qui est familier aux Bénédictins, et qui apporte l'appui le plus solide à ses conclusions, nous montre notamment comment les premiers Chrétiens attachaient d'importance à ce que leur corps ne fût pas mutilé et fut enseveli avec soin et de quelles difficultés ce reste inconscient des croyances payennes fut la source au sujet de la Doctrine chrétienne de la Résurrection des Corps.

Dans ce même numéro M. Hubert Valleroux commence également la publication d'un article sur *Notre Budget* où il nous montre comment ces imposants mouvements de chiffres que la Chambre et le Sénat votent chaque année, si tard et si vite, sont peu l'expression exacte de l'état des recettes et des dépenses vraies du pays. L'artifice des budgets spéciaux et d'autres du même genre dissimulent la situation vraie ; les députés, par esprit de réclame électorale, augmentent sans cesse les crédits, engagent des dépenses nouvelles et, à l'heure qu'il est, après trente ans de paix, on a calculé que le budget de la France, (Etat, Départements et Communes) absorbait annuellement un cinquième du revenu total du pays.

Que sera-ce donc avec le projet sur les *Retraites Ouvrières* dont on nous menace ? Cette question préoccupe encore très vivement M. Hubert Valleroux, qui, dans une courte note, adjure les gens sensés de se méfier de quelques dangereuses illusions qui ont cours à ce sujet.

Signalons particulièrement une étude sur l'*Action Juive* de M. Hostache. L'éminent auteur traite au point de vue chrétien, dans un langage d'une grande clarté et d'une rare élégance, cette question si difficile et si brûlante et il donne à ses compatriotes des conseils empreints de la plus haute sagesse et du patriotisme le plus éclairé.

Rappelons un excellent rapport de M. l'abbé Guirauden démontrant avec clarté que le rétablissement des ordres religieux en France, quoique non prévu *in terminis* par l'art. 1er du Concordat, a toujours été dans l'intention des parties contractantes, et que, par conséquent, la loi du 1er juillet 1901, en les supprimant en fait, a violé le pacte concordataire, et enfin un travail de M. Pérouse sur les *Promesses électorales de 1898*. Tâche ingrate ! L'énorme volume de profession, de foi imprimé—à nos frais naturellement—par la Chambre des Députés, constitue bien le plus indigeste amas de rhétorique creuse et ampoulée qui se puisse voir. Sachons gré à M. Pérouse de l'avoir lu pour nous et de ne nous en présenter que la quintessence.

(1) On peut s'abonner à cette excellente revue, en s'adressant au numéro 18 rue François-Dauphin, à Lyon, France : prix de l'abonnement (union postale) 13 fr. 50.

Le Fondateur des Petites-Sœurs

Le procès récent des Petites-Sœurs de l'Assomption attire l'attention sur leur œuvre. On se demande comment une œuvre à la fois si simple et si sublime a pu être fondée et se développer en notre siècle ? Quel en fut le fondateur ?

A cette question, nous ne pouvons donner de réponse plus complète et plus intéressante qu'en reproduisant l'article publié récemment par le savant *Ami du clergé*, à propos de la *Vie du R. P. Pernet* (1).

Cette *Vie* du P. Pernet emprunte aux circonstances actuelles un intérêt d'un ordre particulièrement touchant, j'allais dire poignant — et pourquoi pas ? — car les Petites-Sœurs de l'Assomption n'ont pas demandé l'autorisation et l'on se demande avec anxiété ce que deviendront ces bonnes Petites-Sœurs de l'ouvrier.

Claude-Etienne Pernet naquit le 23 juillet 1824 à Vellexon, dans la Haute-Saône. Son père mourut à 39 ans ; sa mère, Madeleine Cordelet, était sage-femme, on l'appelait dans le pays "Madeleine la sainte", tant elle inspirait de confiance et de respect. C'était une femme de foi et de paix. Le curé, l'abbé Guillaume, distingua cet enfant très vif, mais très pieux, et l'envoya à l'école latine de Membray, d'où, devenu jeune homme, Etienne, se rendit à Vesoul, puis à Besançon, au Séminaire de philosophie.

Un jour, il quitte le Séminaire, effrayé par la responsabilité des âmes, devient précepteur, et à 25 ans, incertain sur sa vocation, il est mis en relation par hasard avec la Mère Thérèse Emmanuel de l'Assomption, de Chaillot, qui l'envoie au P. d'Alzon à Nîmes. Celui-ci l'accueille et le présente à la division des grands dont il devenait surveillant.

Il était la règle même, et cependant se faisait aimer. Il se lie aussitôt avec le P. Hippolyte Saugrain, que le procès des Assomptionnistes a rendu célèbre, et, le 25 décembre 1850, ils prononçaient ensemble leurs premiers vœux avec Henri Brun et Victor Cardenne. L'année suivante à la même date il fit ses vœux perpétuels et prit l'habit religieux. Quand les élèves entrèrent à la chapelle pour l'office de minuit, ils trouvèrent leur maître complètement transformé.

— La longue barbe de M. Pernet, disent-ils, avait disparu sous le tranchant du rasoir, et la redingote s'était métamorphosée en une soutane que complétait un camail.

Sur le seuil du sacerdoce, il hésitait :

— Eh bien ! lui écrivit le P. d'Alzon, si vous ne pouvez être un saint prêtre, pourvu que vous preniez le parti de tendre à la perfection malgré vos faiblesses, tout ira bien. Vous ne savez pas tous les miracles que Dieu fait pour les incapables de bonne volonté... Quant à vous effrayer, c'est du temps perdu. Mettez-vous humblement dans la joie, soyez une bonne bête joyeuse de ce que Dieu veut faire de vous sa monture et mieux encore.

Le 3 avril 1858, il était ordonné prêtre au Mans par Mgr Nanquette.

Chargé de nouveau de la surveillance à Nîmes, "il est impossible, dit un de ses élèves, de séparer son nom de l'idée d'une bonté, d'une mansuétude à toute épreuve". Et, cependant, il y souffrit beaucoup. Il l'avouait en 1897 :

— Je ne puis passer devant cette salle d'étude sans ressentir encore un frisson douloureux, en pensant à ce que j'ai souffert.

Mais nul ne s'en doutait, et il attendit ainsi quatorze ans "pour avoir sa Rachel", pour trouver l'œuvre à fonder.

Dès longtemps, il était préoccupé du

(1) LE R. P. ETIENNE PERNET, fondateur des Petites-Sœurs de l'Assomption. Préface de S. G. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. Un vol. in-12 de 375 pages, broché 3 fr. ; port, 0 fr. 60. Paris, 5, rue Bayard.

mal de l'ouvrier.

— En vérité, disait-il un jour en confidence, j'ai compris ce que l'on peut appeler le mal de l'ouvrier et les remèdes qu'il faudrait y apporter, lorsqu'à Nîmes le P. d'Alzon m'eut confié le patronage où de nombreux enfants se réunissaient le jeudi et le dimanche.

Forcément, il se trouvait en relations avec les parents ; ces pauvres gens lui racontaient leurs misères.

— Il y avait à dire et à faire dans toutes ces maisons des choses que ni l'homme ni le prêtre ne pouvaient dire et faire. Je me demandais quel moyen prendre... Evidemment, il fallait une femme, et une femme religieuse.

La famille se désorganise : il faut la refaire : les classes se font la guerre : il faut les rapprocher.

— Il faut que l'homme du monde fraternise avec l'ouvrier, qu'il lui soit un soutien ; que la femme du monde, de son côté, se rapproche de la femme de l'ouvrier et de ses enfants, tout en se montrant, elle aussi, dévouée, charitable et chrétienne.

Mais qui fera ce miracle "d'un peuple nouveau d'enfants de Dieu ?"

Ces idées se pressaient dans son esprit et dans son cœur lorsque la directrice d'un petit orphelinat, n'ayant pas son confesseur ordinaire, qui était un Père Dominicain, vint se confesser à lui. C'était Mlle Marie-Antoinette Fage. Elle avait 40 ans. Il l'avait vue un jour et lui avait demandé de s'intéresser à une institutrice qu'il patronnait.

— Je ne sais ce qui se passe en moi, dit-elle après cette entrevue, mais il me semble que ce Père sera quelque chose dans ma destinée.

Après quelques entretiens où il lui avait laissé entrevoir sa pensée qu'il n'avait d'ailleurs pas encore pleinement pu préciser lui-même :

— Mais, mon Père, fit-elle, je ne suppose pas que vous vouliez faire de moi une religieuse ?... Encore moins une garde malade ! Ma santé y sera toujours un obstacle et je n'ai point les qualités requises pour cela...

Confiée à la fondatrice des religieuses de l'Assomption, à la Mère Marie-Eugénie de Jésus, celle-ci excita en elle surtout une grande compassion pour les pauvres. En même temps, le P. Pernet lui prêchait la "confiance envers Notre-Seigneur et sa très sainte Mère" et la préparait aux rebuts, aux dégoûts, aux mépris, aux persécutions même. Bientôt il la mit à la tête d'une petite communauté hospitalière de trois personnes qu'il avait créée rue Vaneau et qui se transporta rue Saint-Dominique.

Elles visitaient les pauvres, les soignaient, qu'étaient pour eux, elles se firent connaître, les vocations vinrent, et le peuple les nomma les "Pernettes". C'est plus tard seulement qu'elles s'appellèrent "les Petites-Sœurs de l'Assomption". Les Filles de Saint-Vincent de Paul les encouragent :

— Nous soignons les malades dans les hôpitaux leur répétait souvent la mère Bigourdan, nous les visitons chez eux et leur portons des secours ; mais nous ne pouvons nous installer à leur chevet tout le temps de la maladie : il nous faut les laisser, et cela nous est toujours une peine. Saint Vincent doit être heureux du haut du ciel, en voyant que vous allez combler cette lacune.

Trois ans après leur fondation, en 1868, elles s'établissaient à Grenelle, en plein quartier ouvrier, pour être plus près de ceux qu'elles avaient pour mission d'aimer, de secourir et de ramener à Dieu. Ces commencements sont délicieux, on y coudoie sans cesse le miracle, on y respire le surnaturel.

Pendant la guerre, le P. Pernet part avec le P. Vincent de Paul Bailly comme aumônier militaire ; elles réunissent chez elles 42 malades et acceptent la charge de 4 ambulances. Mlle Fage, devenue la Mère Marie de Jésus, ne savait rien refuser. 20 personnes

mourant de faim et de froid et fuyant les obus se réfugièrent chez elle.

— Il faudrait être sans entrailles, disait-elle, pour abandonner ces pauvres gens à leur triste sort !...

Et elle partagea jusqu'à son dernier morceau de pain avec les malheureux.

Pendant ce temps les deux Pères Assomptionnistes, faits prisonniers, soignaient nos blessés à Mayence. Les journaux allemands leur donnaient des détails sur le bombardement de Paris, et le P. Bailly écrivait plaisamment au P. Picard :

— Le P. Pernet maigrit, car toutes les bombes tombant à Grenelle lui traversent le cœur.

L'institution régulière des Petites-Sœurs de l'Assomption fut faite le 2 juillet 1875, en la fête de la Visitation.

Il faut lire les développements merveilleux de cet humble grain de senevé en France, à Londres, à New York : elles ont porté au loin le bon renom de la charité française et le parfum de l'Assomption.

Elles ont confiance en Dieu et semblent traiter de gré à gré avec lui, aussi chacune de leurs fondations repose sur plusieurs miracles. Quelles douces figures que celles de Sœur Marie-Denise, la première fleur moissonnée pour le ciel, de Sœur Marie-Philomène à qui le curé d'Ars avait dit : "Vous serez religieuse dans une Congrégation qui n'existe pas encore", ou de Sœur Marie-Euphrasie, morte à New York, à 25 ans, martyre de la charité ! Tout cela est jeune, largement chrétien, admirablement touchant. On y vit dans le surnaturel, parmi ces graves et douces figures du P. d'Alzon, du P. Picard, des deux PP. Bailly, du P. Brun, du P. Pernet surtout, qui traversent ce livre comme des étoiles traversent le ciel une nuit d'été.

Oh ! les belles maximes du P. Pernet ! Ses bontés pour les pauvres, sa serviabilité pour tous, son amour pour l'ouvrier !

— Dieu d'abord, disait-il, le prochain ensuite, et nous après, s'il en reste.

Fils du peuple, il allait plus naturellement au peuple, et c'est une grande science que celle-là. Il faut se plier à ses habitudes de rudesse, à son langage grossier, à ces mille choses qui froissent à toute seconde la délicatesse de ceux qui ne le connaissent pas. Avec cela des rebuts, des mépris, des injures de la part de ce peuple, qui ne veut pas de nous parce qu'il est prévenu et qu'il ne nous connaît pas. Maintenant, pourquoi ne nous connaît-il pas ? N'avons-nous pas reculé devant cet apostolat pénible que nous admirons dans le P. Pernet, et qui ne porte des fruits que quand la terre de notre cœur a été rudement remuée, labourée, puis ensemencée de pitié arrosée de larmes ? Le salut du pays est dans cet apostolat qui répugne hélas ! à tant de volontés pourtant généreuses.

Quand on ferme ce livre, on se sent animé d'espérance et de courage, de compassion pour les âmes des malheureux qui ne croient pas, qui ne savent pas. Aussi bien le P. Pernet était enflammé de la charité des saints. Il disait un jour à un jeune ami, dans l'intimité :

— Je suis bien loin d'aimer Dieu comme il faut et comme il veut être aimé. Mais il me semble que si je venais à commettre un péché mortel, je tomberais mort de douleur...

La pensée des pauvres qui n'ont personne le poursuivait jusque dans son agonie. Atteint soudainement à l'issue d'un office célébré chez les Petites-Sœurs de l'Assomption de Grenelle, il ne put même monter en voiture pour retourner rue François Ier. Il fut donc recueilli et soigné providentiellement par ses filles. Réduit à une sorte d'anéantissement, on l'entendit soupirer :

— Que deviendrait-on si on était seul ?...

Je suis impuissant !

Il songeait sûrement à tant de pauvres qui meurent seuls et il remerciait Dieu de lui avoir inspiré le projet de fonder une Congrégation afin que les pauvres fussent moins seuls. Il mourut le 3 avril 1899.

La liberté de l'enseignement

En France

Nous lisons dans la *Croix*, de Paris, à la date du 20 mars :

Le tribunal de Saint-Omer, après ceux d'Albertville et de Die, est appelé à se prononcer sur la liberté d'enseignement.

Mais ce procès se présente dans des circonstances particulières.

Dans les deux premières villes, le caractère de prêtre des professeurs libres pouvait servir de prétexte hypocrite à l'étranglement de la liberté d'enseignement religieux ; ici, rien de semblable ; le masque est tombé.

Le ministère public, sur ordre supérieur, poursuit des institutrices libres, vêtues comme le commun des mortels, dont le seul crime est de donner une éducation religieuse et de faire le vide dans les écoles communales voisines.

Les prévenues habitent Clairmarais, petite commune pittoresque située à 3 kilomètres de Saint-Omer. Là, sur les ruines de l'abbaye de Saint-Bernard, à côté d'une vaste forêt, elles donnent gratuitement l'instruction et l'éducation aux enfants du peuple.

45 élèves, quelques orphelines constituent le noyau de l'école.

La classe est faite uniquement par la directrice, Mlle Kriner, assistée de Mlle Morier, étudiante, qui remplit le rôle de monitrice.

Les autres prévenues, Mlles Léontine Duménil, Eugénie Magnier, Marie Magnien, s'occupent des soins du ménage et vont soigner les malades à domicile.

Enfin, la sixième prévenue est une malade, Mlle Marie Jamet, qui habite la maison de Clairmarais avec sa mère.

Le dévouement de ces dames les a rendues populaires. Tous les jours, de grand matin, elles vont, à travers le pays chercher, à plusieurs kilomètres de distance, des petits enfants car, dans leur zèle, elles ont adjoint à l'école une garderie et un patronage.

Aussi, les deux écoles mixtes communales ne comptent-elles que 4 ou 5 fillettes. Ne faudrait-il pas chercher dans ce fait la cause des poursuites ?

La vérité sur les pertes boers

Amsterdam, 21 mars. — D'après les dernières informations authentiques de source boer, les pertes des forces des républiques sud-africaines du 1er septembre 1900 au 31 septembre 1901 s'élèvent à 400 tués et 700 blessés.

Les pertes boers à l'occasion de l'attaque du fort d'Itala, données par Kitchener comme étant de 250 tués et 300 blessés, ont été en réalité de 16 tués et 41 blessés, dont 4 sont morts depuis.

Tous les autres blessés sont guéris.

En ce qui concerne l'attaque près de Brakenlaagte de la colonne Benson, le rapport boer accuse 15 morts et 40 blessés, tandis que lord Kitchener signalait 44 Boers tués et 100 blessés. (Reuter donnait 300 morts et 400 blessés.)

Ces chiffres sont une preuve absolue de l'inexactitude des rapports anglais et sont en somme très encourageants.

Les forces du Transvaal n'ont donc, pendant le laps de temps cité plus haut, perdu en moyenne qu'un seul homme par jour et moins de deux blessés. (Paris-Nouvelles.)